



Éditorial

Piscine et toboggan!



Comme vous le savez peut-être, notre belle piscine d'Engollon, inaugurée en 1968, arrive à bout de souffle et doit se refaire une jeunesse durant ces prochaines années. Visible depuis les quatre points cardinaux du Val-de-Ruz, cet espace de loisirs aquatiques et de rencontres est fort prisé des familles, des écoles et des habitués du matin, lesquels font quotidiennement leurs traversées de bassin avant de prendre un café en commun.

Cet espace de détente est utilisé bien entendu par les Vaudruziens, mais également par les Neuchâtelois du Haut et du Bas ainsi que par nos voisins du Doubs qui semblent apprécier cet endroit. Relevons ici que la période d'ouverture des bassins s'étend sur 130 jours environ, de mi-mai à début septembre. Sur le plan opérationnel, son fonctionnement a été assuré par Pierre-Alain Vermot, chef d'exploitation durant huit ans, lequel a pris une retraite bien méritée à fin 2021 et a laissé la place à son successeur, Christophe Jossi, un Vaudruzien pure souche, qui va débiter tout prochainement.

En ce qui concerne la rénovation des infrastructures, l'accent sera mis en 2023 sur le renouvellement du célèbre toboggan bleu, élément «phare» qui donne le ton à ce lieu de détente et de rendez-vous des familles. Bien que régulièrement réparée et renforcée, sa structure en fibre de verre arrive en fin de vie.

Sans vouloir faire de cet endroit un centre d'attraction aquatique comme on peut en rencontrer dans d'autres lieux dédiés, le remplacement de cet élément s'avère nécessaire pour assurer l'attractivité de cette piscine et, par-là même, tendre à augmenter sa fréquentation durant la période estivale en proposant une activité ludique pour tout âge.

Le financement de ce projet fédérateur doit encore être trouvé. Différentes solutions sont envisagées, notamment un partenariat public-privé ou un financement participatif.

Par la suite et dans un très proche avenir, l'effort devra se porter sur la rénovation des vestiaires, des douches, de la réception, des locaux techniques et du restaurant. Ces travaux seront complétés par l'étanchéification du bassin principal de natation.

L'avenir se dessine en couleur, mais, en fait, de quelle couleur devrait être le toboggan?

Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal

Propriétaire de chien?

La facturation de la taxe des chiens par la Commune s'effectue selon les données contenues dans le répertoire fédéral (AMICUS) groupant les canidés enregistrés en Suisse par l'intermédiaire des cabinets vétérinaires.

L'acquisition ou l'adoption d'un animal doit être annoncée au contrôle des habitants qui saisit les données du propriétaire. Cet enregistrement permet l'ouverture d'un «compte» sur le site internet AMICUS. Un identifiant personnel est transmis au nouveau propriétaire. Il sera utile au vétérinaire qui saisira à son tour, en ligne, des informations complémentaires sur l'animal. En cas de changement de détenteur, de déménagement ou de décès du chien, le propriétaire est tenu de mettre à jour les données contenues dans son compte AMICUS. Cette opération permet au service communal la gestion correcte des taxes facturées à tout propriétaire de chien.

La facturation de la taxe intervient généralement en février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés durant l'année. Le montant global de la taxe cantonale et communale de CHF 120 est dû pour tout animal vivant au 1^{er} janvier. La loi sur les chiens indique les proratas en cas d'acquisition ou décès en cours d'année (1/2 taxe si le décès survient entre le 1^{er} janvier et le 30 juin), les conditions pour l'assujettissement à la taxe, les exonérations, etc. Les personnes qui ne s'acquittent pas du montant de la taxe peuvent désormais être dénoncées au Ministère public.

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Il est également interdit de pénétrer sur les champs d'autrui.

Le ramassage des déjections canines fonctionne habituellement bien dans les villages, ce qui est favorable pour la population et l'hygiène publique en général. Toutefois, un même effort doit être consenti dans les zones rurales, où il est également impératif de ramasser les crottes. En effet, les chiens sont porteurs de parasites pouvant être néfastes aux bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Trier, c'est valorisant

Dans chaque appareil électrique ou électronique se cachent des métaux rares. Seul un processus de recyclage élaboré permet de les récupérer. Ces métaux sont ensuite réutilisés dans la production de composants électroniques.

Hier comme aujourd'hui, le fait de jeter ces déchets électriques hors filière officielle est hautement problématique. Par exemple, les photocopieurs contiennent du sélénium, substance cancérigène. Quant aux boîtiers synthétiques des appareils, des agents ignifuges dégagent de la dioxine lors de leur incinération.

La loi oblige les commerçants à reprendre ces articles et les consommateurs à les leur rapporter. Il en va de même pour tous les centres de récupération régionaux agréés SENS-SWICO. Le financement du traitement de ces déchets est assuré par la TAR (taxe anticipée de recyclage) comprise dans le prix de vente des smartphones, ordinateurs, télévisions ou autres appareils électroménagers. Les déchèteries communales accueillent également ces appareils.

Mesures hivernales

«Pourquoi la Commune ne met-elle pas des panneaux partout où il est interdit de stationner en cas de chutes de neige?». Voici une question récurrente depuis le 1^{er} novembre 2021, date de l'entrée en vigueur des mesures hivernales. Donner suite à cette demande aurait certes le mérite d'éclaircir la situation, mais également un coût important. L'exercice de déterminer le montant nécessaire à la signalisation des quelque 500 rues communales n'a d'ailleurs pas été entrepris.

Pour des questions de sécurité et afin de permettre le déneigement des chaussées, les Autorités ont choisi de prendre les choses «par l'autre bout» soit d'interdire le stationnement nocturne sur l'ensemble du territoire des localités qui composent la Commune, sauf à certains endroits. Depuis 2013, ceux-ci sont détaillés dans l'arrêté sur les mesures hivernales et cartographiés sur le site internet communal. L'administration communale renseigne d'ailleurs volontiers à ce sujet.

En journée, en revanche, des panneaux indiquent quels parkings doivent être libérés pour être déneigés.



À vendre à Engollon

Grande ferme avec habitation et entrepôts, potentiel intéressant. Appartement de 5 pièces sur deux étages avec balcons, grand jardin. Plusieurs espaces de stockage dans ancien rural.

Terrain de 1'300 m² environ. Disponibilité à convenir.

Dossier sur demande auprès de l'administration de la gérance du patrimoine au 032 886 56 28 ou à gerance.val-de-ruz@ne.ch.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en février 2022:

Noces de diamant (60 ans)

- Jeanty Christiane et Charles Edouard, à Chézard-Saint-Martin.

Noces d'or (50 ans)

- Chautems Elisabeth et Pierre-André, à Cernier;
- Jaquet Yolande et Pierre-Henri, à Coffrane.



Pavoisement

À l'occasion des votations du 13 février prochain, des drapeaux flotteront sur les maisons de Commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, État de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la date concernée.

À la fin du mois, la Commune hissera ces mêmes étendards lors de la commémoration de la Révolution neuchâteloise du 1^{er} mars 1848 et elle invite la population à faire de même.

 **suivez-nous sur l'application NEMO News**

Plan de commune

Brandmarkservice SA a décidé de mettre à jour le plan de la région de Val-de-Ruz et le Conseil communal s'en réjouit. Ce document, à la présentation et au visuel soignés, est fort apprécié des habitants et des nouveaux arrivants.

Merci de réserver un bon accueil aux collaborateurs de la société susmentionnée qui s'approcheront des commerçants, entrepreneurs et industriels afin de leur proposer un support intéressant pour leur publicité.

Défense incendie

Lors de l'année 2021, les unités d'intervention et les spécialistes du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) ont été sollicités à 85 reprises pour un total de 100 engagements dans le cadre des missions attribuées selon la législation neuchâteloise en vigueur.

Les valeurs sont sensiblement plus basses que les années précédentes. Cela s'explique principalement par un faible taux des interventions liées à la destruction des insectes hyménoptères.

La part non négligeable des interventions se réalise donc dans le cadre des missions en lien avec le domaine du feu. Les sollicitations pour inondations accaparent également les sapeurs-pompiers volontaires, principalement dans des situations d'événements naturels (fortes pluies sur manteau neigeux et orages avec ou sans grêle).

Le pourcentage le plus élevé des déplacements (51%) intervient dans la zone territoriale de la couronne nord de la vallée, où la densité de la population vaudruzienne est la plus importante. Les sapeurs-pompiers du SDI VdR accomplissent également des interventions de type «service communautaire» au profit de la population ou de partenaires tels que les services d'ambulance (13% des mobilisations).

À relever, pour l'année 2021, les sollicitations particulières suivantes:

- janvier 2021: inondations multiples en raison de fortes pluies sur le manteau neigeux;
- février 2021: feu d'un véhicule à carburation alternative dans le garage d'une habitation;
- avril 2021: feu de cheminée en zone de montagne;
- juillet 2021: feu d'un convoi agricole dans un champ de céréales (tracteur et presse);
- octobre 2021: feu d'un appartement dans un bâtiment ancien (1842).

Recensement de la population

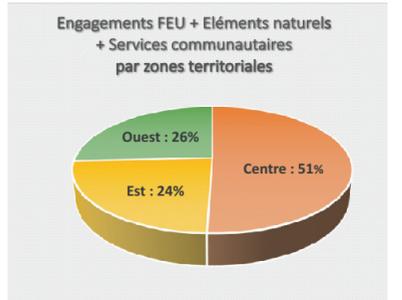
Une progression de 222 habitants est constatée lors du recensement annuel de la population au 31 décembre 2021. Cette augmentation est supérieure à celle observée ces dernières années (+311 en quatre ans). La Commune accueillait 17'368 habitants à fin 2021, soit une augmentation de 1,29%. Cela est dû tant au solde positif du mouvement naturel de la population (+46: 166 naissances contre 120 décès) qu'aux mouvements migratoires (+176: 1'133 arrivées contre 957 départs).

La tendance démographique observée à Val-de-de-Ruz semble couronner les efforts déployés par les Autorités afin de préserver un cadre de vie agréable, adapté aux besoins de la population, proche de la nature ainsi qu'une vie sociale riche.

Cette évolution met la Commune au défi d'adapter et de renforcer ses infrastructures, son offre de formation scolaire ainsi que le nombre de places de travail.

Le Conseil communal se réjouit que Val-de-Ruz poursuive sa croissance et mette tout en place afin de continuer d'offrir une bonne qualité de vie, qui demeure un atout important de la Commune.

Répartition des interventions 2021			
	Feu	Lutte contre le feu	22
	Feu	Alarme automatique justifiée	8
	Feu	Alarme automatique (fausse)	20
	Sauv.	Sauvetage d'animaux	4
	EN	Eau et inondations	4
	EN	Vent et chutes d'arbres	1
	Eau	Événements techniques	0
	Techn.	Ascenseur et ouverture de portes	3
	ABC	Odeur indéterminée, de gaz	1
	Divers	Contrôles et divers	6
	SC	Evacuation sanitaire (camion-échelle)	7
	SC	Aide au portage (ambulanciers)	3
	SC	Relevage de personnes	2
	SC	Destruction d'hyménoptères	4
Nombre total des interventions			85



 **85 interventions**
100 engagements

Scannez et participez

Dans le cadre des travaux portant sur la révision du plan d'aménagement local, la Commune doit étudier de quelle manière les zones dédiées au tourisme et aux loisirs sont appelées à évoluer ces quinze prochaines années. Dans ce but, différents spécialistes accompagnent les autorités. Parmi ceux-ci, la société Goût et Région, très active au Val-de-Travers, analyse les prestations hôtelières attendues par la population à la Vue-des-Alpes.

Scannez le QR code et participez au sondage!

